

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Mis en forme : Droite : 2 cm

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour d'avril 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

04-04-069

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} mars 2004 **en apportant certaines corrections.**

ADOPTÉE

04-04-070

Délégation à Défi-Productivité - Ratification

ATTENDU QUE certains membres du conseil ont participé à une conférence organisée par le CLD de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier la délégation des membres du conseil et d'un cadre qui ont assisté à la conférence ayant comme thème « Défi-Productivité » tenue le 17 mars 2004 à Plessisville.

Que la trésorière est autorisée à effectuer les déboursés concernant les frais d'inscription des participants.

ADOPTÉE

~~Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E.2.2).~~

Mis en forme : Police : Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Rapport du président d'élection

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Police : Non Italique, Soulignement

Le Président d'élection, Mario Juairé dépose son rapport d'élection relativement à l'élection au poste de maire de la Ville de Princeville. Monsieur Juairé indique qu'il n'a reçu qu'une seule candidature au poste de maire qu'il a proclamé Monsieur Gilles Fortier maire de la Ville de Princeville.

Monsieur le maire Gilles Fortier a été assermenté le jour même de son élection.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Avis de vacance au poste de conseiller – Siège no 5 (ex-Paroisse de Princeville).

- Le greffier donne avis que suite à la nomination de Monsieur Gilles Fortier au poste de maire, le 2 avril 2004, il y a vacance au conseil qui doit être comblée en conformité avec la Loi sur les élections et référendums.

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Police : Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

043-04-07183

Nomination d'un maire suppléant~~Plan d'action sur le positionnement de la Région de l'Érable sur la thématique « érable »~~

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseiller Serge Bizier, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois. Il est également résolu que le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, les chèques, documents et autres effets bancaires.

ADOPTÉE

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'adopter le plan d'action sur le positionnement de la Région de l'Érable sur la thématique érable 2003 2005 tel que présenté par la MRC de l'Érable.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,5 cm

ADOPTÉE

043-04-07284

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller ~~Serge Bizier~~Gilles Fortier, appuyée par le conseiller ~~André Bergeron~~Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du ~~1er~~5 mars 20043

- nos ~~43CH000370419~~ & ~~43CH000371420~~

~~242 595350.6798~~ \$

- En date du ~~9~~12 mars 20043

- nos ~~43CH000372~~ à ~~4CH00037999~~

~~32 426.55~~ \$ ~~annulé~~

- En date du ~~9~~6 mars 20043

- nos ~~43CH000380~~ & ~~4CH000381406~~

~~10 937.04~~ \$ ~~annulé~~

- En date du ~~17~~6 mars 20043

- nos ~~43CH000382421~~ à & ~~43CH000387422~~

~~34 361.43~~

~~151.06~~ \$

- En date du ~~12~~3 mars 20043

- nos ~~43CH000388423~~ à ~~43CH000401425~~

~~5832 597340.3786~~ \$

- En date du ~~30~~12 mars 20043

- nos ~~43CH000402~~ à ~~4CH00040426~~

~~24 989.31~~

~~32 121.48~~ \$

- En date du ~~15~~9 mars 20043

- nos ~~43CH000232427~~ à ~~3CH000438~~

~~annulé~~ ~~87 636.70~~ \$

~~En date du 21 mars 2003~~

~~no 3CH000437~~ ~~annulé~~

~~En date du 19 mars 2003~~
~~no 3CH000439~~ ~~144.87 \$~~

~~En date du 21 mars 2003~~
~~nos 3CH000440 & 3CH000441~~ ~~16 076.24 \$~~

~~En date du 26 mars 2003~~
~~nos 3CH000442 à 3CH000446~~ ~~16 518.67 \$~~

~~En date du 2 avril 2003~~
~~nos 3CH000447 à 3CH000454~~ ~~48 084.38 \$~~

- temps supplémentaire des périodes 200~~410309~~ à 200~~4313~~

ADOPTÉE

043-04-07385

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller ~~André Bergeron~~~~Claude Ménard~~, appuyée par ~~la~~~~e~~ conseillère ~~Monique Carré~~~~Gilles Fortier~~, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Fonds administration :

- En date du ~~1^{er}~~ ~~4~~ avril 200~~43~~
- nos ~~43~~CH0004~~0555~~ à ~~43~~CH0005~~3287~~ ~~20624 185427.9133 \$~~

Mis en forme : Expositif

Fonds immobilisation :

~~En date du 4 avril 2003~~
~~nos 3CH200003 & 3CH200005~~ ~~2 688.11 \$~~

ADOPTÉE

043-04-07486

Rapport des vérificateurs et rapport financier 200~~32~~

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des vérificateurs et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 200~~32~~.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

Mis en forme : Justifié

ADOPTÉE

043-04-07587

Rapport financier 2003 sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement 2002

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport financier des vérificateurs sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement pour l'année 2003.

Sur une proposition de ~~la~~ ~~conseiller~~ ~~ère~~ ~~Monique Carré~~ ~~Gilles Fortier~~, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier indique les noms des organismes qui ont déposé leurs états financiers :
- Développement Économique Princeville, Société d'Horticulture de Princeville et Centre Aquatique régional de l'Érable - Classés.

Mis en forme : Police :Gras,
Soulignement

043-04-07688
2003

Bonification du programme de péréquationNomination des vérificateurs pour

ATTENDU QUE le programme de péréquation n'a pas été augmenté depuis 1992;

ATTENDU QUE si l'enveloppe de péréquation avait été indexée au rythme de l'inflation, elle serait aujourd'hui de 54 millions de dollars, au lieu des actuels 36 millions de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement a introduit des mesures de neutralité aux regroupements à même l'enveloppe prévue à la péréquation, soustrayant ainsi 13 millions de dollars au programme;

ATTENDU QUE le Pacte fiscal, à son article 1.5 de l'entente du 10 octobre 2000, prévoit la révision de la pertinence du programme d'aide de 11 millions de dollars aux villes-centres;

ATTENDU QUE l'objectif d'atténuation des coûts de centralité ne s'applique plus étant donné les dernières réorganisations municipales;

ATTENDU QUE ces 11 millions de dollars représentent moins de 0,2% des budgets des villes-centres, mais signifieraient une hausse de près de 50% des montants actuellement distribués en péréquation;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville juge que le programme de péréquation doit être bonifié en priorité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu que la Ville de Princeville demande au gouvernement :

- De bonifier le programme de péréquation à hauteur de 60 millions de dollars;
- De réallouer à la péréquation, dès 2004, les 11 millions de dollars du programme d'aide aux villes-centres;

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0
cm, Suspendu : 4,99 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,5
cm, Suspendu : 1,49 cm

QUE copie soit transmise au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et à la FQM.

ADOPTÉE

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que les vérificateurs pour l'exercice financier 2003 de la Ville de Princeville soient Longchamps, Pellerin, Proulx, c.a. (s.e.n.c.).

ADOPTÉE

043-04-07789 Soumissions pour assurances collectives ~~Avis de motion~~ Règlement augmentant le fonds de roulement

Autorisation à la ville de Drummondville d'accepter au nom de la municipalité la proposition de SSQ-Vie dans le cadre du regroupement de l'Estrie-Montérégie

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Normal

CONSIDÉRANT le mandat confié à André Gingras et Associés inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie;

Mis en forme : Normal, Gauche, Retrait : Gauche : 0 cm, Taquets de tabulation : Pas à 3,39 cm

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 3,39 cm, Taquets de tabulation : 3,39 cm, Gauche

CONSIDÉRANT QUE six compagnies ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face aux choix de l'assureur à retenir;

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron et résolu :

1. D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;
2. Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} mai 2004, que les taux soient garantis jusqu'au 31 octobre 2005 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);
3. D'autoriser la ville de Drummondville à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi;
4. Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 18 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA;
5. Attendu que les primes vont varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes);
6. D'ajouter à l'assurance-santé une protection additionnelle pour la massothérapie;
7. D'autoriser la trésorière à payer à SSQ-Vie un montant de 3 939.00 \$ équivalent à la prime estimée pour le mois de mai 2004.

Mis en forme : Justifié, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 3,76 cm + Tabulation après : 5 cm + Retrait : 5 cm, Taquets de tabulation : 3,39 cm, Gauche

Mise en forme : Pucés et numéros

Mis en forme : Expositant

ADOPTÉE

Mis en forme : Justifié, Taquets de tabulation : 3,39 cm, Gauche

~~Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement décrétant une affectation d'une partie du surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville, d'un montant de 100 000 \$, pour augmenter le fonds de roulement à 300 000 \$.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 1,25 cm

~~043-04-07890
Jacques Ouest~~

~~Démission d'un pompier~~ ~~Création d'une réserve~~ ~~Travaux de trottoirs rue St-~~

Mis en forme : Justifié, Retrait : Première ligne : 1,25 cm, Taquets de tabulation : 3,39 cm, Gauche

~~ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire effectuer la réfection des trottoirs le long de la rue Saint Jacques Ouest à partir de la rue Fréchette;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de créer et de transférer dans une réserve un montant de 75 000 \$ à même le surplus accumulé de la nouvelle Ville de Princeville pour la réfection de trottoirs situés le long de la rue Saint Jacques Ouest.~~

~~ADOPTÉE~~

~~ATTENDU le rapport du directeur du service des incendies relativement à la démission d'un pompier;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil municipal prenne acte de la démission de Monsieur Pascal Dupré, pompier volontaire de la Ville de Princeville en date du 1^{er} avril 2004;~~

Mis en forme : Expositif

~~Qu'une lettre de remerciements lui soit adressée pour exprimer notre gratitude pour les services rendus.~~

~~ADOPTÉE~~

~~03-04-091~~ ~~Retraite d'un employé~~

~~ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Brochu, employé au service des travaux publics désire prendre sa retraite;~~

~~Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de l'avis de départ de Monsieur Brochu à compter du 5 juillet 2003 et autorise Monsieur Jean-Guy Brochu à reporter les congés annuels 2002 après le 30 avril 2003.~~

~~ADOPTÉE~~

~~04-04-079~~ ~~Congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec~~

~~Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière, et Mario Juare, directeur général, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu au Manoir Richelieu à La Malbaie du 27 au 29 mai 2004;~~

~~QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.~~

~~ADOPTÉE~~

04-04-080 Congrès Association des Travaux Publics d'Amérique – Section Québec

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics, à participer au colloque annuel organisé par l'Association des travaux publics d'Amérique – Section Québec qui aura lieu au Chantecler à Ste-Adèle les 31 août 1, 2 et 3 septembre 2004.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,49 cm

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,49 cm, Espace Après : 0 pt

ADOPTÉE

04-04-081 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Denys Hunter, chef pompier, et Monsieur Pierre Chagnon, adjoint au chef pompier, à participer au congrès annuel organisé par l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à St-Hyacinthe du 15 au 18 mai 2004;

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

04-04-082 Avis de motion – Modification du règlement sur les nuisances

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement sur les nuisances et concernant plus spécifiquement les activités de vente de garage aux abords d'une route dont la limite de vitesse est supérieur à 50km/h.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

04-04-083 Entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la signature d'une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge sur le territoire de la Ville de Princeville pour établir les paramètres de collaboration entre la Ville de Princeville et la Croix-Rouge pour apporter toute l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur.

QU'un montant de 576.20\$ soit attribué à la Croix-Rouge, dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE

04-04-084 Servitude avec Tricots Duval et Raymond – Feux de circulation

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit installer de nouveaux feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste;

Mis en forme : Police : Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Soulignement

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit obtenir les droits de passage sur une propriété pour permettre l'installation d'un feu de circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le Maire Gilles Fortier et le greffier Mario Juare, à signer un acte de servitude de passage et de tolérance pour permettre l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste, sur le terrain appartenant à Tricots Duval et Raymond.

ADOPTÉE

04-04-085 Soumission pour camion du service des loisirs

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier pour la fourniture d'un camion pour le service des loisirs;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par la compagnie Dubois et Frères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil adjuge le contrat pour la fourniture d'un camion pour le service des loisirs au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Dubois et Frères de Plessisville au montant total de 22 256.18 \$ taxes incluses.

QUE cet achat et les dépenses reliées au lettrage, ainsi qu'aux équipements de communication soient financés pour un montant de 21 000 \$ à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de deux ans en deux versements égaux.

QU'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur pour confirmer l'adjudication du contrat ci-dessus mentionné;

ADOPTÉE

04-04-086 Mandat à l'UMQ pour achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

VU l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* ou l'article 14.7.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 5 avril 2004;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par Bruno Vigneault, en date du 5 avril 2005;

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Suspendu : 3,49 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,49 cm

Mis en forme : Police :Italique

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

QUE la municipalité reconnaît, que l'Union des municipalités du Québec recevra, de l'adjudicataire, un montant de 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

QUE copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

04-04-087 Budget supplémentaire - OMH

ATTENDU la demande de budget supplémentaire produite par l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver la demande de présentation de budget supplémentaire de l'Office municipal d'Habitation de Princeville indiquant une dépense supplémentaire de 150.03 \$ pour la Ville de Princeville afin de permettre la réalisation de certains travaux rendus nécessaires pour la sécurité et l'hygiène des locataires.

ADOPTÉE

04-04-088 CLSC-CHSLD de l'Érable – Location de locaux

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire s'entendre avec le CLSC-CHSLD de l'Érable pour la location des locaux situés au 101, rue Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise le maire Gilles Fortier et le greffier Mario Juairé à signer avec le CLSC-CHSLD de l'Érable, un nouveau contrat d'entente pour la location des locaux situés au 101, rue Demers à Princeville, selon les conditions établies entre les deux parties.

ADOPTÉE

04-04-089 Dérogation mineure – Yvon Roy (1986) inc.

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Yvon Roy (1986) inc.;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Normal, Justifié, Retrait : Première ligne : 0 cm, Taquets de tabulation : 3,5 cm, Gauche + Pas à 3,39 cm

demande de dérogation mineure présentée par Yvon Roy (1986) inc. pour permettre l'agrandissement du bâtiment commercial avec une marge latérale de 1,2 m et une marge arrière de 3 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,8 mètres pour la marge latérale de 1,0 mètre pour la marge arrière p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

04-04-090 Dérogation mineure – Éric Laliberté

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Éric Laliberté;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Éric Laliberté pour permettre la construction du bâtiment annexe avec une pièce à l'étage, ce qui représente 2 étages au lieu de 1,5 indiqué à la réglementation. Également l'agrandissement du côté gauche est situé à 2,9 mètres de la ligne arrière, ce qui représente une dérogation de 3,1 mètres p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

04-04-091 Dérogation mineure – M. Côté et A. Guérard

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par M. Côté et A. Guérard;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par M. Côté et A. Guérard pour permettre la construction du bâtiment accessoire de 249,71 m², pour un usage personnel et non commercial. Ce qui représente 218,28 m² de plus que ce que permet le règlement en tenant compte de la superficie des garages existants et qui ne peuvent être utilisés pour ce projet vu qu'ils sont trop petits. Également la hauteur de ce nouveau bâtiment est environ 1,2 m (4 pi.) plus haut que la résidence.

ADOPTÉE

04-04-092 Demande à la CPTAQ – Pierre Hémond

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a fait l'étude de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pierre Hémond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pierre Hémond pour obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utiliser une superficie de 5 000 mètres carrés afin d'y construire une résidence non séparée de la terre et lui permettre de vaguer à ses occupations quotidiennes.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Justifié

QUE la présente demande est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-04-093

Protocole d'entente concernant la fourniture de services en géomatique

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable est propriétaire et titulaire des droits d'auteur de l'information géographique qu'elle produit pour ses besoins et pour ceux des municipalités qui la constituent ;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable possède l'autorité sur cette information géographique et qu'elle peut la diffuser selon des normes et critères qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE telle diffusion doit s'accompagner des précautions nécessaires à la protection du droit de propriété intellectuelle de tiers et au respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ, c.A-2.1) ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a besoin de ces informations géomatisées pour son logiciels de permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer avec la MRC de l'Érable le protocole d'entente concernant la fourniture de services en géomatique.

ADOPTÉE

Plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville – dépôt

Le greffier Mario Juairé dépose le nouveau projet de règlement du plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville - Classé.

04-04-094

Annulation d'une promesse d'achat – 275 Fréchette

ATTENDU QU'il y a eu promesse d'achat de rédiger pour le terrain situé au 275, rue Fréchette à Princeville;

ATTENDU QUE les propriétaires éventuels ne sont plus en mesure de rencontrer les obligations mentionnées dans la promesse d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'annuler le contrat de promesse d'achat effectué sur le lot situé au 275 Fréchette à Princeville.

ADOPTÉE

04-04-095

Vente de terrains résidentiels 70 et 80 Desharnais

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Réjean Lecomte ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 64-93-60 et 64-93-61 (70 et 80 Desharnais) pour le prix de 18 836.38 \$ avant les taxes applicables;

Mis en forme : Police :12 pt

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 2,5 cm, Taquets de tabulation : 3,39 cm,Gauche

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 3,39 cm, Taquets de tabulation : 3,39 cm,Gauche

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné, Français (Canada)

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

03-04-092 Engagement d'un responsable pour les terrains de jeux

~~ATTENDU QUE les qualifications de Madame Maryse Métivier, la rendent apte comme responsable du camp de jour de la Ville de Princeville;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser l'engagement de Madame Maryse Métivier comme responsable du camp de jour (terrain de jeux) au salaire horaire de 10 \$.~~

~~ADOPTÉE~~

03-04-093 Congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec

~~Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière et Mario Juare directeur général et son adjoint Jean-Marc Bédard, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à Rivière du Loup du 11 au 13 juin 2003;~~

~~QUE la trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, le déplacements et de subsistance.~~

~~ADOPTÉE~~

03-04-094 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Denys Hunter, chef pompier et Monsieur Pierre Chagnon, adjoint au chef pompier à participer au congrès annuel organisé par l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à La Malbaie du 17 au 20 mai 2003;~~

~~QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, le déplacements et de subsistance.~~

~~ADOPTÉE~~

03-04-095 Autorisation de paiement Sûreté du Québec

~~Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement pour et au nom de la Ville de Princeville de la somme de 440 036 \$ pour les services de la Sûreté du Québec, payable en deux versements égaux les 30 juin 2003 et 31 octobre 2003.~~

~~ADOPTÉE~~

Acceptation de Norbertville Sécurité incendie

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,39 cm, Taquets de tabulation : 3,39 cm, Gauche + Pas à 3,5 cm

Mis en forme : Français (France)

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,01 cm

~~Confirmation de l'acceptation de l'entente de la nouvelle tarification du service des incendies sur le territoire de Norbertville – Classée.~~

~~03-04-096 – Lien fusion pour télécommunications d'urgence~~

~~ATTENDU QUE l'inventaire et l'inspection des équipements incendie des municipalités prévues dans le cadre du suivi des travaux reliés au schéma de couverture de risques de la MRC de l'Érable nécessite l'engagement d'un consultant pour l'analyse de certaines données techniques;~~

~~ATTENDU QUE le déploiement du nouveau service 9 1 1 sur le territoire de la MRC nécessite l'achat de nouveaux équipements de communication;~~

~~ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de recourir au même consultant ou au même fournisseur de façon à permettre une optimisation des achats de biens et services;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est résolu à l'unanimité de mandater la MRC de l'Érable afin qu'elle procède, pour et au nom de la municipalité de la Ville de Princeville à une demande de soumission pour l'engagement d'un consultant pour la réalisation de certains travaux d'inspection des équipements incendie et pour l'achat d'équipements de communication et que celle-ci puisse octroyer un contrat aux soumissionnaires répondant aux exigences prescrites dans le cadre de l'appel d'offres.~~

~~QUE le montant à payer soit établi en fonction de la liste des équipements de la municipalité incluse au devis de la MRC et fournie par le service incendie.~~

~~ADOPTÉE~~

~~Règlement no 2003-61 – Modifiant les règlements sur la possession des chiens~~

~~ATTENDU QUE le conseil désire uniformiser les conditions sur la possession des chiens sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville de Princeville;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement no 2003-61, modifiant le règlement no 559-98 de l'ex-Ville de Princeville et le règlement no 92-255 de l'ex-Paroisse de Princeville relativement à la possession des chiens sur territoire de la Ville de Princeville.~~

~~ADOPTÉE~~

~~Demande de Notre-Dame-de-Lourdes~~

~~ATTENDU QUE le conseil désire exprimer leur décision sur la demande d'aide financière présentée par la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil informe la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, qu'il ne désire pas donner suite à la demande d'aide financière présentée par la municipalité, pour effectuer la reconstruction du pont situé dans le rang St-Louis-Ouest et qu'il informe la municipalité concernée que lors du transfert des chemins municipaux, le gouvernement a indiqué son intention d'aider les municipalités pour la reconstruction et la réfection desdits ponts;~~

~~QUE la Ville de Princeville désire exprimer son appui auprès de la municipalité concernée pour obtenir les crédits nécessaires du gouvernement du Québec afin d'ériger la nouvelle structure du pont ci-dessus mentionné.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,75 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,75 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

ADOPTÉE

Réclamation pour boîte aux lettres

ATTENDU la réclamation présentée par Monsieur Jean-Yves Nault relativement au remplacement de sa boîte aux lettres qui a été brisée par l'opération du déneigement des rues de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil autorise la trésorière à rembourser à Monsieur Jean-Yves Nault, l'achat d'une nouvelle boîte aux lettres qui a été détruite lors des opérations courantes de déneigement de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,75 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

00 Échange de terrains — Élargissement rue St-Jean-Baptiste Nord

ATTENDU QU' il y a lieu d'élargir la rue St-Jean-Baptiste Nord à l'intersection de la nouvelle rue du parc industriel;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville et Remeq inc. procèdent à un échange de terrains aux conditions suivantes :

1. La Ville de Princeville cède à Remeq inc. une partie des lots 12C et 13A du rang 8 du cadastre officiel du canton de Stanfold, tel qu'il apparaît au plan et à la description technique sous les chiffres « 1-2-3-7-8-4-5-6 » préparés par l'arpenteur géomètre Daniel Collin en date du 25 février 2003 et annexés à la présente résolution, d'une superficie de 313,7 mètres carrés;

2. Remeq inc. cède à la Ville de Princeville une partie du lot 13A du rang 8 du cadastre officiel du canton de Stanfold, tel qu'il apparaît au plan et à la description technique sous les chiffres « 7-11-12-13-14-9-10-8 » préparés par l'arpenteur géomètre Daniel Collin en date du 25 février 2003 et annexés à la présente résolution, d'une superficie de 685,6 mètres carrés;

Le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean Boudreau et annexé à la présente résolution pour faire partie intégrante;

QU'un soulte de 2 500 \$ soit versée par la Ville de Princeville à Remeq inc.;

QUE le Maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Mise en forme : Pucés et numéros

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mise en forme : Pucés et numéros

Mis en forme : Retrait : Gauche : -1,51 cm

Mise en forme : Pucés et numéros

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

03-04-101 — Fourniture d'un poste de commandement — Adjudication de contrat

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier pour la fourniture d'un camion poste de commandement du service incendie;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par l'entreprise Maxi Métal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil adjuge le contrat pour la fourniture d'un camion poste de commandement du service incendie à l'entreprise Maxi Métal (1983) inc. au montant total de 141 308,21 \$ taxes incluses;

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

~~QUE cet achat soit financé par le fonds de roulement pour un montant de 136 500 \$ remboursable sur une période de trois ans à raison d'un montant de 45 500 \$ par année;~~

~~QU'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur pour confirmer l'adjudication du contrat ci haut mentionné;~~

~~QUE Monsieur Bruno Vigneault, Directeur des Travaux publics soit autorisé à immatriculer ledit véhicule, d'y installer les équipements de communication ainsi que le lettrage approprié.~~

~~ADOPTÉE~~

~~**Agrandissement du Centre Sportif Paul de la Sablonnière – Adjudication de contrat**~~

~~ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par Madame Monique Brunet, architecte, pour l'agrandissement du Centre Sportif Paul de la Sablonnière;~~

~~ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par l'entrepreneur Construction Princeville inc.;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil adjuge le contrat pour l'agrandissement du Centre Sportif Paul de la Sablonnière à l'entreprise Construction Princeville inc. au montant total de 160 186.50 \$ taxes incluses;~~

~~QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 10 850.31 \$ taxes incluses à l'architecte Madame Monique Brunet pour la production des plans et devis des travaux d'agrandissement du Centre Sportif;~~

~~QUE le conseil nomme Madame Brunet, architecte pour effectuer la surveillance des travaux ci-dessus mentionnés;~~

~~QU'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur pour confirmer l'adjudication du contrat ci haut mentionné.~~

~~ADOPTÉE~~

~~**Rouli Bus – Délégation à l'assemblée générale annuelle**~~

~~ATTENDU l'invitation produite par l'organisme de transport adapté Rouli Bus afin d'assister à l'assemblée générale annuelle de l'organisme;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que Monsieur Jan Heeremans soit nommé délégué pour la Ville de Princeville afin de représenter celle-ci à l'assemblée générale annuelle du transport adapté Rouli Bus de Victoriaville et voter en son nom s'il y a lieu;~~

~~QU'un avis écrit soit transmis à Transport adapté Rouli Bus.~~

~~ADOPTÉE~~

~~**Demande au ministère de l'environnement – Travaux rue St-Jean-Baptiste Nord**~~

~~ATTENDU QUE des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts et de voirie sont rendus nécessaire sur la rue St Jean Baptiste Nord entre la rue St Jacques et la nouvelle rue du Parc industriel;~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de demander au Ministère de l'environnement un certificat d'autorisation pour les travaux sus mentionnés et, pour ce faire, de mandater Jocelyn Michaud, ingénieur, de la firme Teknika à préparer et présenter ladite demande.~~

~~ADOPTÉE~~

Renouvellement au CRECO

~~ATTENDU QUE le conseil désire demeurer membre du Conseil régional de l'environnement du Centre du Québec;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement au Conseil régional de l'environnement du Centre du Québec pour un montant de 25 \$;~~

~~QUE le conseil nomme le conseiller Gilles Fortier pour représenter la Ville de Princeville lors des assemblées tenues par cette organisation.~~

~~ADOPTÉE~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mise en forme : Puces et numéros

06 Avis de motion

~~Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de correction du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie sur les rues Lemieux et Montclair et finalement un emprunt d'un montant de dépassant pas 398 000 \$.~~

03-04-107 Mandat à l'ingénieur pour plans, devis et surveillance Rue Desharnais

~~ATTENDU l'offre de services présentée par le Groupe Teknika pour confectionner des plans et devis, ainsi que la surveillance de la réfection de la rue Desharnais;~~

~~EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la confection au Groupe Teknika pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie de la nouvelle rue Desharnais.~~

~~ADOPTÉE~~

~~**Réclamation R. Hémond et F. Bernier** Le greffier Mario Juairé informe le conseil que cette réclamation a été transmise à nos assureurs - Classée.~~

03-04-108 États financiers 2002 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville

~~Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard il est unanimement résolu que les états financiers de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2002 soient acceptés tels que déposés.~~

~~ADOPTÉE~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

~~03-04-109~~ ~~Partage St-Eusèbe – Demande de contribution~~

~~ATTENDU QUE~~ Partage St-Eusèbe a fait parvenir les états financiers de son dernier exercice;

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroie un montant de 5 000 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville pour venir en aide aux familles défavorisées de Princeville.~~

~~ADOPTÉE~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

~~Équipements de jeux dans les parcs~~ ~~03-04-110~~ ~~Vente de terrains résidentiels – 575 & 585 Fréchette – Constructions G. Lecours~~

~~Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions Carol Allaire le lot 247-1-157 (575 Fréchette) pour le prix de 12 372,77 \$ avant les taxes applicables et les lots 247-5-14 & 247-1-156 (585 Fréchette) pour le prix de 10 067,25 \$ avant les taxes applicables;~~

~~Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.~~

~~ADOPTÉE~~

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'achat d'équipements de jeux de la compagnie Goéland et de les installer dans les parcs de la Ville de Princeville pour un montant n'excédant pas 25 000,00 \$.

QUE Claude Fortier, Régisseur aux sports et loisirs soit responsable de l'installation et de l'achat des jeux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Maison des jeunes La Fréquence - Avis de départ et non renouvellement du bail relativement au local situé au 106-B, Saint-Jean-Baptiste. - Classée.

Vente de terrain résidentiel – 260 Fréchette – Constructions André Jacques

~~Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions André Jacques le lot 247-1-143 (260 Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ avant les taxes applicables;~~

~~Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.~~

~~ADOPTÉE~~

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Police : Non Gras

Mis en forme : Police : 12 pt

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Vente de terrain résidentiel – 240 Fréchette – Constructions André Jacques

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions André Jacques le lot 247-1-141 (240 Fréchette) pour le prix de 12 000 \$ avant les taxes applicables;~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

~~Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.~~

~~ADOPTÉE~~

~~Vente de terrain résidentiel — 245 Fréchette — Constructions André Jacques~~

~~Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions André Jacques le lot 247-1-135 (245 Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ avant les taxes applicables;~~

~~Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.~~

~~ADOPTÉE~~

~~Vente d'un terrain industriel — Placements G.P. sene.~~

~~ATTENDU l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux;~~

~~ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée d'un certificat de la Trésorière indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné;~~

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à Placements G.P. sene. le lot 14A-2-2 du rang 9 du cadastre officiel du canton de Stanfold tel qu'il apparaît au plan de subdivision préparé par Daniel Collin, arpenteur géomètre en date du 1^{er} octobre 1998 annexé à la présente résolution, d'une superficie de 5 181,4 mètres carrés au prix global de 11 154,42 \$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Jean Boudreau, notaire et annexé à la présente résolution pour faire partie intégrante;~~

~~Que le maire et le greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.~~

~~ADOPTÉE~~

~~Municipalité de St-Louis de Blandford — Modification du plan d'urbanisme~~

~~Le greffier Mario Juairé dépose les modifications du plan d'urbanisme de la municipalité de St-Louis de Blandford. — Classé.~~

~~Réclamation D. Mailhot & F. Baril — Le greffier Mario Juairé informe le conseil que cette réclamation a été transmise à nos assureurs — Classée.~~

~~Table sectorielle culturelle — Invitation à participer à l'assemblée générale de la Table sectorielle culturelle qui aura lieu le 15 avril 2003 — Classée.~~

~~Réclamation Marie-Ève Gilbert — Le greffier Mario Juairé informe le conseil que cette réclamation a été transmise à notre conseiller juridique — Classée.~~

~~Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience~~

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise Monsieur Claude Fortier, régisseur aux loisirs à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mise en forme : Puces et numéros

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

ADOPTÉE

Demande du Soccer mineur

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde à l'organisation du soccer mineur, un montant n'exécédant pas 300 \$, sur présentation de factures, pour défrayer l'achat de gilets pour les jeunes joueurs.

ADOPTÉE

Centre d'action bénévole de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue à l'organisation du Centre d'action bénévole de l'Érable pour un montant de 350 \$ afin d'offrir un support financier important pour les personnes qui oeuvrent bénévolement pour

l'ensemble des organismes communautaires de la région de l'Érable.

ADOPTÉE

Finissants Secondaire V

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la parution d'une annonce dans l'album souvenir des Finissants secondaire V de l'école Sainte-Marie au coût de 100 \$.

ADOPTÉE

Escadron 814 Cadets de l'air

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'octroi d'un montant de 150 \$ à l'Escadron 814 Cadets de l'air Optimiste de Plessisville.

ADOPTÉE

Moisson Mauricie

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise une subvention de 400 \$ à Moisson Mauricie afin de contribuer financièrement à l'oeuvre de l'organisme soit aider aux gens ayant besoin de nourriture et de vêtements sur le territoire.

ADOPTÉE

Inforoute municipale

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -3,49 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'adhésion de la Ville de Princeville à l'inforoute municipale pour l'année 2003 au coût de 750 \$.~~

~~ADOPTÉE~~

034-04-097122 **Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska**

Sur une proposition du conseiller ~~André Bergeron~~Claude Ménard, appuyée par le conseiller Claude Ménard-Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue un montant de 300 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour encourager la recherche et l'amélioration des soins de santé dans la région.

ADOPTÉE

Association de paralysie cérébrale - Remerciements pour notre contribution à l'organisation de leur collecte de fonds - Classée.

Mis en forme : Police :12 pt

Mis en forme : Retrait corps de texte 3, Retrait : Gauche : 3,49 cm, Taquets de tabulation : Pas à 3,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

04-04-098 **Parc linéaire des Bois-Francis**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie l'organisation du Parc linéaire des Bois-Francis afin de permettre la réalisation d'un trajet de la randonnée en vélo qui aura lieu le 30 mai 2004 sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Ministre délégué aux Transports - Confirmation de l'aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local - Classé.

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Police :12 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Concours solistes et petits ensembles - Le Conseil de la Ville de Princeville confirme qu'il ne désire pas donner suite à la présente demande - Classé.

Mis en forme : Police :12 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

04-04-099 **Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de verser à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, un montant de 300 \$ pour participer au financement de la Fondation afin d'acheter de nouveaux d'équipements spécialisés reliés à l'amélioration des soins de santé du CLSC-CHSLD de l'Érable.

ADOPTÉE

04-04-100 **Chevaliers de Colomb**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de prêter gratuitement la salle communautaire Pierre Prince à l'organisation des Chevaliers de Colomb pour le repas de la fête des mères qui aura lieu le 9 mai 2004.

ADOPTÉE

04-04-101 **Club de ski de fond « La Loutre »**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte d'appuyer l'organisation du Club de ski de fond « La Loure » pour qu'il présente leur demande d'aide financière aux instances de la MRC de l'Érable.

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

ADOPTÉE

04-04-102 Ambulanciers St-Jean

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 1 500 \$ à l'organisation de l'Ambulance St-Jean Division 783 de Princeville, pour les premiers soins dispensés lors d'évènements sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-04-103 Producteurs agricoles de Princeville

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

CONSIDÉRANT QUE depuis le dépôt des trois derniers rôles d'évaluation triennaux, l'évaluation des terrains utilisés par les exploitants agricoles enregistrés ont connu des augmentations importantes ayant incidemment des impacts majeurs sur les comptes de taxes municipales transmis aux agriculteurs;

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Hiérarchisation + Niveau : 3 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 103 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Tabulation après : 3,49 cm + Retrait : 3,49 cm

CONSIDÉRANT QUE les exploitations agricoles doivent supporter financièrement le paiement des taxes municipales avant de pouvoir recevoir un remboursement partiel des dites taxes selon le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations adopté par le décret gouvernemental numéro 340-97 du 19 mars 1997;

Mise en forme : Puces et numéros

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,49 cm

CONSIDÉRANT QUE le territoire agricole de la Ville de Princeville est majoritairement utilisé à des fins de production agricole;

Mis en forme : Police :Non Gras, Non souligné

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions législatives en vigueur, la municipalité n'a pas de pouvoir légal pour traiter de façon distincte les propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes exploitants agricoles ne peuvent bénéficier d'aucun régime fiscal particulier tel que prévu à la section II du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c.F-2.1 sauf exception à l'article 231.3 de la dite loi qui vient limiter la valeur imposable du terrain d'une exploitation agricole pour les fins de l'imposition de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes provenant des agriculteurs ainsi que des sections locales de l'Union des producteurs agricoles à l'égard des problèmes de fiscalité municipale pour les exploitations agricoles enregistrées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard et résolu à la majorité :

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,49 cm

- Que la Ville de Princeville, après analyse et validation des demandes des sections locales de l'UPA, informe les autorités gouvernementales de son intention d'appuyer ces dernières dans leurs démarches en vue de reconnaître les exploitations agricoles enregistrées comme une catégorie d'immeuble distincte qui pourrait bénéficier d'un régime fiscal particulier en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,49 cm, Suspendu : 1,5 cm

~~- Que des copies de la présente résolution soient transmises à Monsieur Jean-Marc Fournier du ministère des Affaires municipales, à Madame Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi qu'à Monsieur Claude Bachand, député du comté.~~

~~ADOPTÉE SUR DIVISION~~

~~3 pour et 1 contre~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 3,49 cm

~~03-04-123~~ ~~Garde Paroissiale~~

~~Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de défrayer le vin d'honneur qui sera servi lors de la réception civique organisée par la Garde Paroissiale de Princeville au Centre communautaire Pierre Prince de Princeville.~~

~~ADOPTÉE~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

~~03-04-124~~ ~~Comité EVB - Ecole Sainte-Marie~~

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la contribution d'un montant de 400 \$ dans le cadre d'un projet de sensibilisation à l'environnement présenté par le comité des Etablissements vert Brundtland de l'école Sainte-Marie de Princeville.~~

~~ADOPTÉE~~

~~03-04-125~~ ~~Arrêt obligatoire - demande au Ministère des Transports~~

~~ATTENDU les représentations de deux citoyennes, Mélanie St-Pierre et Angélique Lesiège, de Princeville ayant été impliquées dans des accidents de la route à l'intersection de St-Jean-Baptiste Nord (route 263) et Demers Est (route 165);~~

~~ATTENDU QUE ces accidents ont causés des dommages physiques et matériels importants;~~

~~ATTENDU QUE ces deux routes sont de la responsabilité du Ministère des Transports;~~

~~ATTENDU QU' à cette intersection les mouvements de véhicules sont difficiles;~~

~~Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de faire la demande formelle pour l'installation d'arrêts obligatoires sur la rue St-Jean-baptiste Nord (route 263) dans les deux directions afin d'éviter à l'avenir des accidents graves et la perte de vies.~~

~~ADOPTÉE~~

~~Ministre délégué aux Transports~~ — Confirmation de l'aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local — Classée.

~~03-04-126~~ — ~~Ministère des Transports~~ — ~~Demande de réfection des accotements~~ — ~~route 263 Sud~~

~~ATTENDU QUE~~ la Ville de Princeville trouve importante l'accès sécuritaire aux entrées de la Ville de Princeville;

~~EN CONSÉQUENCE~~, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville demande au ministère des Transports du Québec d'effectuer l'asphaltage des accotements de la route 263 Sud de Princeville jusqu'au pont traversant la rivière Bulstrode;

~~QUE~~ cet ouvrage contribuerait grandement à la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent cette artère en direction de la Ville de Princeville.

~~ADOPTÉE~~

~~03-04-127~~ Demande à Infrastructures Québec Municipalité

~~ATTENDU~~ le projet de desserte en aqueduc et égouts du secteur du Domaine et de la Plage Paquet;

~~ATTENDU QUE~~ ce projet n'a reçu aucune réponse officielle dans le cadre du Programme de Travaux d'infrastructures Canada Québec (TICQ);

~~Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de présenter le projet de desserte en aqueduc et égouts du secteur du Domaine et de la Plage Paquet au Programme d'infrastructures Québec Municipalités, et ce, concurremment au Programme T.I.C.Q.~~

~~ADOPTÉE~~

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire ~~suppléant~~ invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Demande de Skate Parc - Un groupe de jeunes demande le rétablissement d'un parc pour pratiquer la planche à roulette. Monsieur le maire indique qu'une étude sera entreprise pour évaluer la possibilité de réaménager un parc pour la pratique de planche à roulettes – A l'étude.

~~043-04-10428~~ Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier~~Claude Ménard~~, appuyée par le conseiller ~~—~~André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

Mise en forme : Puces et numéros

ADOPTÉE

suppléante

Mario Juare, greffier

~~Gilles Fortier~~ ~~Monique Carré~~, mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles
pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière